# Commune de Vendlincourt

## AVIS A LA POPULATION

# RESTRICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La période de sécheresse et le déficit important de précipitations observés depuis plusieurs semaines péjorent fortement les ressources en eau de notre commune et de l'ensemble du district, augmentent le risque d'incendie et impactent les milieux naturels.

Les prévisions météorologiques pour les prochains jours ne laissent pas entrevoir d'amélioration notable de la situation. Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre des mesures visant à préserver les ressources en eau et à garantir leur disponibilité pour les besoins prioritaires.

Les recommandations diffusées dans le communiqué de presse du 26 juin dernier n'ayant pas permis une réduction suffisante de la consommation d'eau, les autorités communales, en coordination avec les distributeurs d'eau du district, ont décidé d'introduire des restrictions temporaires.

**Les interdictions suivantes entrent en vigueur de suite et jusqu'à nouvel avis :**

- **Arrosage des pelouses**
  (Seuls les terrains de sport publics/officiels peuvent encore être arrosés mais au strict nécessaire pour garantir leur pérennité)
- **Remplissage et alimentation des piscines**
  (Seules les piscines publiques peuvent utiliser de l'eau pour garantir le respect des normes sanitaires)
- **Lavage des véhicules, rues, places, terrasses et toits**
- **Fonctionnement des fontaines publiques alimentées pas de l'eau potable du réseau**
  (Une fontaine alimentée en eau potable par village pourra être maintenue en service si nécessaire afin de permettre aux usagers de se désaltérer)

**Les recommandations suivantes restent en vigueur :**

- Limiter l'arrosage des jardins potagers, arbres et fleurs au strict nécessaire, uniquement en fin soirée ou tôt le matin et de préférence manuellement
- Veiller à ce que les robinets et installations ne présentent aucune fuite et soient correctement fermés après usage et avant le départ en vacances
- Réduire la durée des douches
- Fermer les robinets lors de toute utilisation ne nécessitant pas un écoulement continu de l'eau (brossage de dents, etc.)

Chaque geste compte et aura une influence sur la préservation des réserves ressources en eau pour les besoins essentiels de la population, de l'agriculture, des entreprises et de la défense incendie.

La situation fait l'objet d'un suivi régulier par les autorités communales, les distributeurs d'eau du district et les autorités cantonales. Les mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et de l'état des ressources disponibles.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de la population pour sa compréhension, son esprit de responsabilité et sa précieuse collaboration.

Vendlincourt, le 8 juillet 2026 — Le Conseil communal de Vendlincourt

Personne de contact :

- Jean-Marc Régnier • 079 / 608 92 80
  Vice-maire et Conseiller communal responsable du dicastère des eaux